

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020802 – ASA 28/008/02

Informations complémentaires sur l'AU 368/02 (ASA 28/007/02 du 18 décembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / CRAINTES DE DÉTENTION AU SECRET

MALAISIE une ressortissante malaisienne de 22 ans dont on ignore l'identité
un ressortissant malaisien de 40 ans dont on ignore l'identité
une ressortissante malaisienne de 35 ans dont on ignore l'identité (rectificatif : il s'agit d'une femme, et non d'un homme comme indiqué dans l'AU 368/02)

Londres, le 19 décembre 2002

Les trois personnes mentionnées ci-dessus, dont on ignore l'identité, ont été libérées sous caution. Elles avaient été arrêtées entre le 17 et le 18 décembre en vertu de la Loi relative à la sécurité intérieure et étaient détenues en application de l'annexe 28 de la même loi, qui porte sur la « *propagation de fausses nouvelles* ». Ces personnes auraient fait circuler un courrier électronique contenant des informations relatives à une éventuelle série d'attentats à l'explosif à Kuala-Lumpur.

Quatre femmes dont on ignore l'identité ont également été libérées sous caution ; elles avaient été appréhendées le 18 décembre pour les mêmes motifs.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*